



COLLEGE FRANCOIS AUGUSTE RAVIER

88, place des champs de Mars

38510 MORESTEL

☎ GESTION : 04.74.80.46.04

intendance.0380046U@ac-grenoble.fr

INFORMATION

CHANGEMENT REGIME / FORFAIT MODULE

Le parent, s'il le souhaite, peut **choisir le(s) jour(s) de demi-pension** de son enfant quand ce dernier a connaissance de l'**emploi du temps définitif**.

- Le choix du forfait sur un ou plusieurs jours reste le même. (PAS d'alternance semaine paire ou impaire).

- Le(s) jour(s) où l'élève n'est pas « inscrit » à la demi-pension, il est considéré **externe**, le collège n'est plus responsable de lui entre la **fin des cours de la matinée** et le **début des cours de l'après-midi**. L'accès au collège et à la cour de récréation, lui est interdit.

- **Le choix du forfait modulé vaut pour l'année scolaire.** Toutefois, **un changement est envisageable 10 jours avant la fin du trimestre en cours** pour le trimestre suivant, (**formulaire** à demander au service GESTION).

Rappel des trimestres : Trimestre 1 Septembre à Décembre 2022
 Trimestre 2 Janvier à Mars 2023
 Trimestre 3 Avril à Juillet 2023

✂ -----

CHANGEMENT de REGIME - FORFAIT MODULE

(à compléter et à retourner au service Gestion uniquement en cas de changement).

Nom : Prénom : Classe.....

Nom du Responsable de l'élève :

Je demande et coche le changement de régime suivant :

☐ EXTERNE

☐ FORFAIT 1 JOUR

☐ FORFAIT 2 JOURS

☐ FORFAIT 3 JOURS

☐ FORFAIT 4 JOURS

Mon enfant mangera :

☐ LUNDI

☐ MARDI

☐ JEUDI

☐ VENDREDI

Date et Signature du Responsable légal :